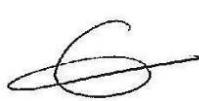




AS 24 – Chalons-en-Champagne

**Centre routier, Z.A.M. La Veuve
51 520 LA VEUVE**

Note de dimensionnement du séparateur à hydrocarbures conformément à l'arrêté du 15/04/10 relatif aux prescriptions générales applicables aux stations-service relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique n° 1435 de la nomenclature des ICPE

| N° Affaire | Version | Nature de l'évolution | Date |
|---|---------|--|------------|
| C20-088 | V2 | Note de synthèse | 30/09/2020 |
| Rédaction : Ingénieur d'études | | Vérification et approbation : Superviseur | |
| Isabelle GUILLOU | | Christophe BAZILLE | |
|  | |  | |



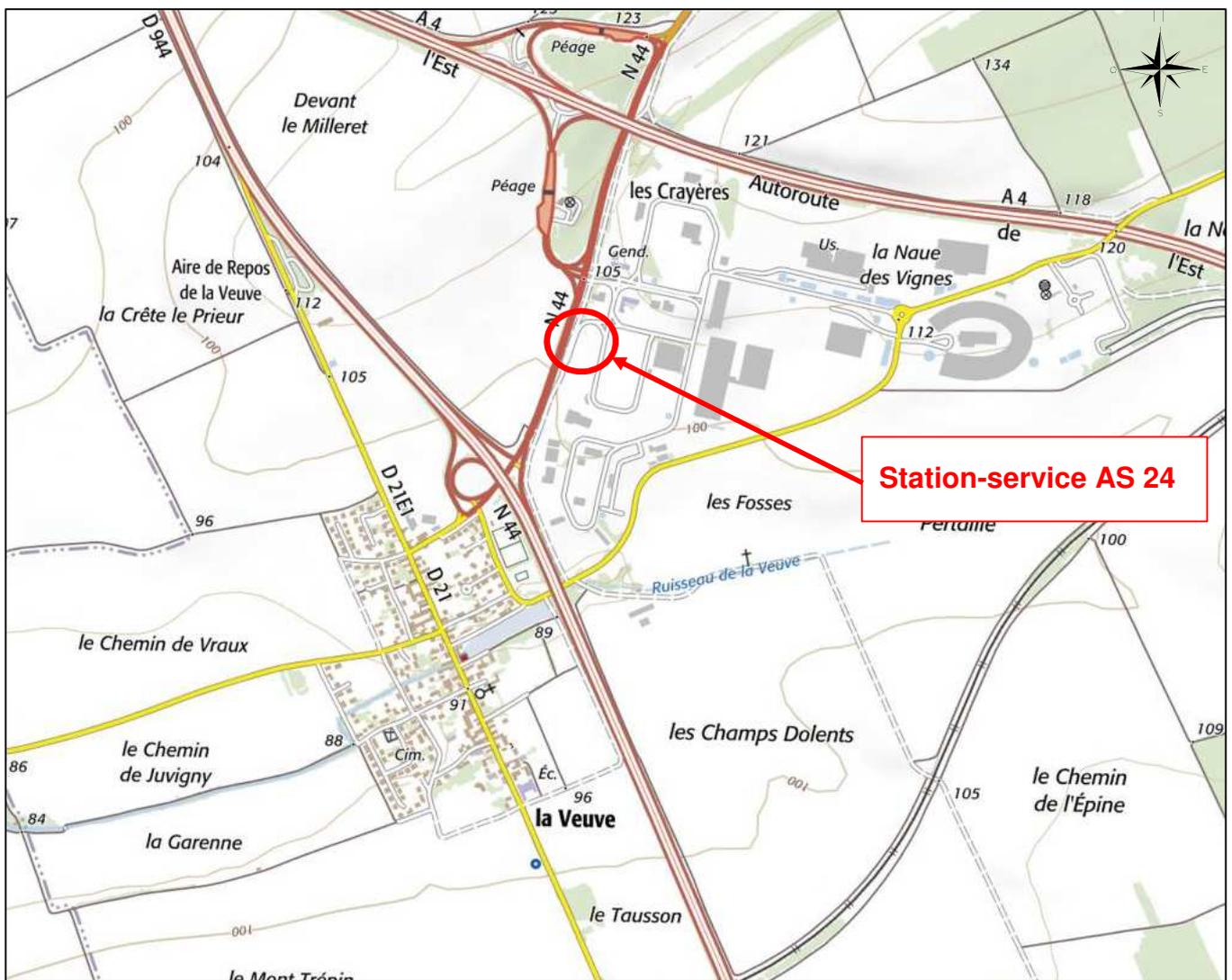
SOMMAIRE

| | | |
|---|--|---|
| 1 | PRESENTATION DU SITE..... | 3 |
| 2 | CONTEXTE | 5 |
| 3 | GESTION DES EAUX DE RUISSELLEMENT ACTUELLE..... | 6 |
| 4 | DIMENSIONNEMENT DU SEPARATEUR A HYDROCARBURES..... | 7 |
| 5 | CONCLUSION | 7 |

1 PRESENTATION DU SITE

La station-service AS 24 – Chalons-en-Champagne est située rue de l'Aubépine au Nord-Est de la commune de La Veuve (51) sur la parcelle n°441 section ZE.

Localisation de la station-service (source : géoportail)



Sans échelle

Vue aérienne de la station-service (source photo aérienne : Google maps)



Sans échelle

2 CONTEXTE

La station-service de La Veuve est soumise à l'arrêté du 15 avril 2010 relatif aux prescriptions générales applicables aux stations-service relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique n° 1435 de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement cl.C.P.E).

AS 24 doit réaliser un dossier de demande d'enregistrement auprès de la préfecture de la Marne afin de régulariser la situation administrative de la station de La Veuve.

Actuellement, la station est équipée de deux séparateurs à hydrocarbures :

- le premier traitant les eaux de ruissellement des pistes de distribution et de dépotage (ouvrage imposé dans les prescriptions générales applicables aux stations-service relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique n° 1435 de la nomenclature des I.C.P.E. Le modèle est le suivant : IHDC62 (volume déboureur 1 200 litres ; débit de traitement de 6 l/s, taille nominale = 6) de la marque SAINT-DIZIER® (source AS24) pour le traitement des eaux de ruissellement des pistes de distribution et de dépotage.
- le second traitant les eaux de ruissellement de la voirie (ouvrage non imposé dans les prescriptions générales applicables aux stations-service relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique n° 1435 de la nomenclature des I.C.P.E. Le modèle est le suivant : BBCE1504M (volume déboureur 1 500 litres ; débit de traitement de 15 l/s, taille nominale = 15) de la marque SAINT-DIZIER® (source AS24) pour le traitement des eaux de ruissellement de la voirie.

AS 24 a mandaté le bureau d'études INOVADIA pour réaliser une note de dimensionnement du séparateur à hydrocarbures des eaux de ruissellement des pistes de distribution et de dépotage conformément à l'arrêté du 15/04/10 relatif aux prescriptions générales applicables aux stations-service relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique n° 1435 de la nomenclature des ICPE.

3 GESTION DES EAUX DE RUISSELLEMENT ACTUELLE

La station-service de la Veuve dispose d'un séparateur à hydrocarbures pour le traitement des eaux de ruissellement des pistes de distribution et de dépotage.

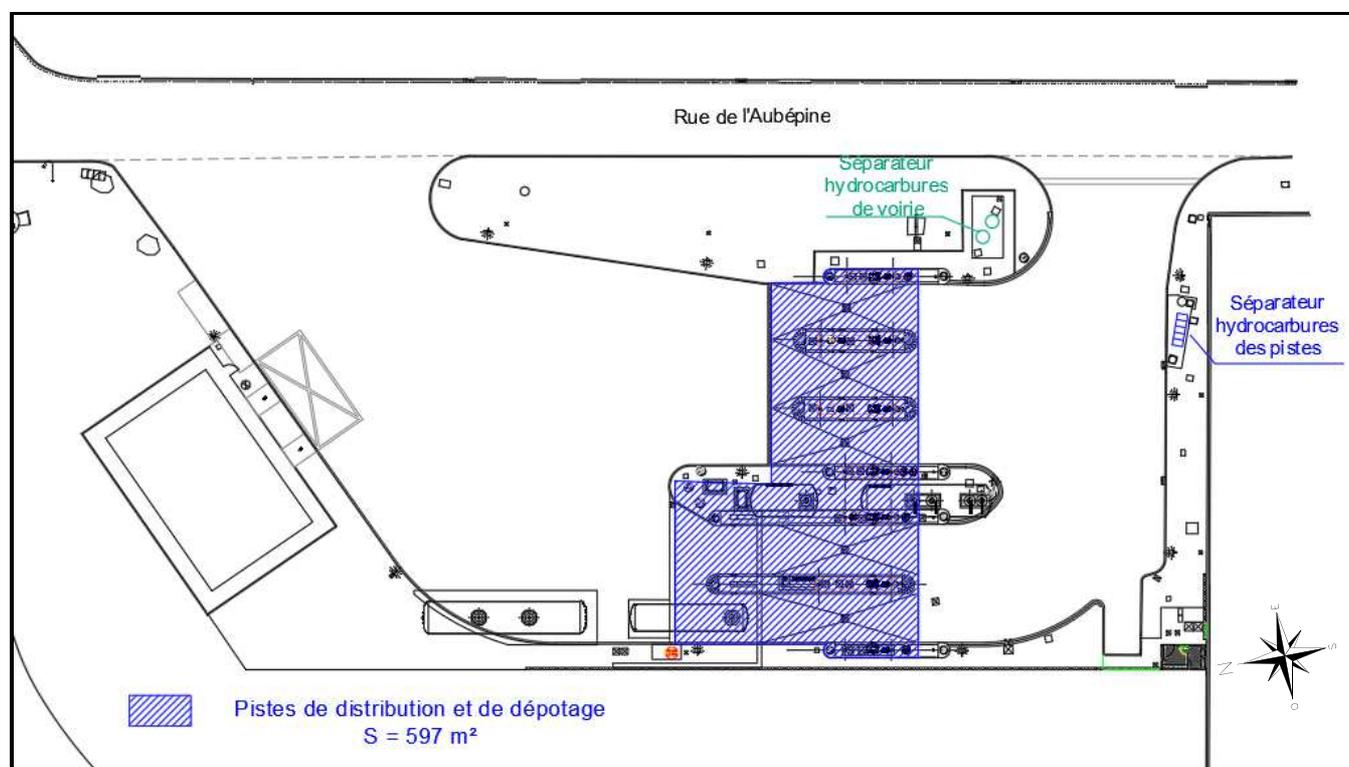
➤ Eaux de ruissellement des pistes de distribution et de dépotage :

- les eaux de ruissellement des pistes de distribution et de dépotage sont collectées par des grilles situées au centre de chaque piste, transitent par un séparateur à hydrocarbures puis sont raccordées au réseaux d'eaux pluviales situé au niveau de la rue de l'Aubépine (d'après le plan « 6298-Recollement-Chalons en Champagne-2019-05-24 » fourni par AS24) ;
- la surface de collecte est de 597 m² (d'après le plan « 6298-Recollement-Chalons en Champagne-2019-05-24 » fourni par AS24) ;
- les pistes sont non couvertes.

➤ Eaux de ruissellement de la voirie :

- les eaux de ruissellement de la voirie sont collectées par deux caniveaux situés en amont des pistes et par des grilles, transitent par un séparateur à hydrocarbures puis sont raccordées au réseaux d'eaux pluviales situé au niveau de la rue de l'Aubépine (d'après le plan « 6298-Recollement-Chalons en Champagne-2019-05-24 » fourni par AS24) ;

Plan de masse de la station avec les zones de collecte des eaux de ruissellement traitées par le séparateur à hydrocarbures



Remarques : ces surfaces ont été mesurées sur le plan de recollement de la station-service (Plan 6298-Recollement-Chalons en Champagne-2019-05-24).

4 DIMENSIONNEMENT DU SEPARATEUR A HYDROCARBURES

Les calculs sont réalisés à partir des données de l'arrêté du 15 avril 2010 relatif aux prescriptions générales applicables aux stations-service relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique n° 1435 de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement et notamment l'article « 2.5 Eau » ; le débit est défini d'un ratio minimal de 45 litres/heure/m².

Le dimensionnement du séparateur à hydrocarbures est défini à partir de la surface active du site soit 597 m².

Les calculs réalisés donnent une taille nominale de 7,46 l/s pour le séparateur. Il est recommandé de choisir la taille nominale immédiatement supérieure soit 10 l/s.

Le volume du déboureur sera de 1 000 litres.

5 CONCLUSION

Le séparateur à hydrocarbures installé sur la station-service de Chalons-en-Champagne est sous-dimensionné selon l'arrêté du 15 avril 2010 relatif aux prescriptions générales applicables aux stations-service relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique n° 1435 de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.

Le séparateur à hydrocarbures qui traite les eaux de ruissellement des pistes de distribution et de dépotage doit avoir la taille nominale de 10 l/s et un volume de déboureur de 1 000 litres.